SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC n° CI-ABJ-B-1975-16137

RAPPORT ANNUEL sur l'exercice clos le 31.12.2024



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
28 Mars 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 mars 2025

S O M M A I R E

	Page
A. Direction de SICABLE.	3
B. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2025.	4
C. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration & rapport joint du Président visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 28 03 2025.	5 à 18
D. Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire.	19 à 21
E. Comptes Annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024	22 à 25
G. Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes.	

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 mars 2025

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ✓ Monsieur **Marcello DEL BRENNA** (Président)
- ✓ Monsieur **Frédéric TAILHEURET** (Directeur Général)
- ✓ Monsieur **Régis Jean OUEDRAOGO**
- ✓ Société **PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE**
  (Ayant pour représentant permanent Monsieur Franck BARON)
- ✓ Monsieur **Frédéric BELLOT**

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les titulaires

ERNST & YOUNG

ECR INTERNATIONAL

Les suppléants

GRANT THORTON

SIGECO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 mars 2025

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2024, et du Rapport joint du Président ;

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes ;
   Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de chacune des dites conventions.

3. Approbation des comptes annuels clos le 31.12.2024, et quitus aux Administrateurs ;

4. Affectation du résultat ;

5. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2025 ;

6. Ratification de la nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire faite par votre Conseil ;

7. Composition du Conseil d'Administration ;

8. Pouvoir en vue des formalités ;

9. Questions diverses

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 mars 2025

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT JOINT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été régulièrement convoqués et nous vous avons réunis ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et à nos statuts, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats dégagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous présentons tout d'abord le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et l'exercice clos le 31.12. 2024, et le rapport joint du Président du Conseil d'Administration à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

1. CONTEXTE DE L'ANNEE 2024

L'année 2024 était placée sur l'aspect compétitivité du fait des hausses importantes des couts de facteurs (hausse du SMIG, électricité, carburant, fret, taxes).

Notre performance était conditionnée à la capacité à répercuter à nos clients ces différentes hausses tout en préservant notre part de marché, dans un contexte concurrentiel local toujours très fort auquel s'ajoutent des concurrents étrangers très pressants auprès de nos clients distributeurs et installateurs.

Nous pouvons être globalement satisfait de la performance réalisée. Sicable a fait preuve d'une grande résilience lors de la période de délestage de trois mois qui a été mieux absorbée que celle de 2021.

- Le segment du Power Grid (Utilities et infrastructure d'Energie) a fortement contribué à cette réussite, grâce notamment à la CIE. Le volume des ventes ainsi que les marges ont dépassé nos objectifs.

- Le segment des Distributeurs et Installateurs a connu plus de difficultés du fait de la pression concurrentielle, nous avons dépassé les résultats de 2023 mais nous n'avons pas pu réaliser nos objectifs.

- Le segment des New Market (énergies renouvelables, Oil&Gas, mines et autres spécialités) a fait une performance prometteuse, mais il a subi les reports de certains projets en 2025.

Cela confirme que nous devons veiller à l'équilibre de notre portefeuille d'activités sur ces trois segments afin de développer nos résultats dans le futur.

L'année 2024 a été marquée par une évolution importante dans l'organisation de Sicable, par le rapprochement des différents managers de Sicable avec leurs Managers Régionaux Prysmian.

Ce changement, dans le respect des obligations réglementaires locales, doit renforcer l'efficacité de déploiement des politiques Groupe, le rapprochement des standards de gouvernance du groupe, ainsi que contribuer au développement des collaborateurs de Sicable. Un accent tout particulier est porté actuellement sur la sécurité et les conditions de travail.

Nous avons aussi à nous féliciter de la reconnaissance reçue en 2024 par la hausse, pour la deuxième année consécutive, de notre notation financière réalisée par GCR Ratings (GCR) de A(WU) à AA-(WU) avec une perspective stable.
La maitrise des risques, la solidité financière ainsi que l'appartenance au leader mondial des câbles sont les principaux facteurs de cette hausse.

Pour finir nous avons maintenu l'ensemble de nos certificats durant l'exercice 2024, ISO QSE avec l'AFAQ et NI avec CODINORM.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A. Les Produits : Activité commerciale et industrielle

Au niveau local

Sicable augmente son volume de ventes des produits fabriqués de 8%

- Sur les Câbles cuivre le volume reste bas au même niveau que 2023
- Les câbles Alu sont en hausse de 19%

En Chiffre d'affaires, les ventes sont en hausse de 7% grâce aux câbles Aluminium.

A l'exportation

Les ventes à l'export sont en baisse de 35% en volumes, en grande partie liées aux difficultés sur la sous- région

Le chiffre d'affaires des produits de négoce, enregistre une forte Hausse de +9 %, soit +427 millions de FCFA par rapport à 2023

Au total, le chiffre d'affaires global de l'exercice s'est établi à 19.125 millions de FCFA contre 17.753 millions de FCFA en 2023.

B. Achats consommés - Charges

Matières premières

Les achats augmentent de 2%, ils passent de 8 645 MCFA en 2023 à 8 783 MCFA en 2024 soit une hausse de 138 MFCFA.

Compte tenu des variations de Stock et de la fluctuation des matières, les consommations s'élèvent à 9 317 MCFA pour 8 652 MCFA en 2023, soit un écart de + 665 MFCFA.

Les Autres postes de charges

- ✓ Les Services extérieurs baissent de 16% soit - 280 MFCFA, suite à la baisse de notre activité de prestation de services HTB HTA (-280 MFCFA)

- ✓ Les autres achats en hausse de 12% soit + 73MFCFA sont liés principalement aux effets croisés de hausse des achats de pièces de rechange machines (+13 MFCFA), la hausse des carburants et de l'électricité suite au délestage (+43 MFCFA) et la hausse des achats de tourets (+15 M FCFA).

- ✓ Les autres charges sont en Hausse de 628 MFCFA en grande partie du fait de la Hausse, des dépréciations des marchandises (220MFCFA), de la baisse de la dépréciation des produits finis (-62MFCFA) et de la provision des créances douteuses sur le client EKM de (427MFCFA).

- ✓ Impôts & Taxes
  Ils sont en hausse de 82MFCFA soit + 76% en raison notamment du redressement issu du contrôle fiscal et des pénalités associées soit un impact de 77MFCFA.

- ✓ Charges de Personnel
  Les charges de personnel en hausse de 10% (111 MFCFA), sont liées principalement à la revalorisation des salaires et des embauches du personnel horaire.

C. Les amortissements et les provisions

Amortissements

Les dotations aux comptes d'amortissement sont en Hausse de 11 MFCFA.

Provisions pour Risques et Charges

Les provisions pour risque & charges sont en baisse de 1 006 MFCFA. Elles n'incluent pas les reprises de provisions qui sont en Baisse de 95%.

Les provisions sont revues périodiquement pour tenir compte de l'impact de la variation des coûts de fabrication standard.

Le Résultat d'Exploitation s'établit à 1 785 MCFA contre 1 749 MCFA en 2023

Conclusion sur l'activité 2024 de SICABLE

Nous constatons une hausse du Résultat d'exploitation de + 36 MCFA entre 2023 et 2024.

La valeur ajoutée progresse de (+258 MFCFA), de même que l'EBE (+147 MFCFA) sur les mêmes périodes.

L'activité de négoces enregistre une marge commerciale en hausse de 17.4% par rapport à celle de l'année dernière, 1.316 MFCFA en 2024 pour 1.121 MFCFA en 2023.

L'activité de service a fortement baissé -67%, les ventes passent de 489 MFCFA en 2023 à 161 MFCFA en 2024.

L'activité de production est en forte hausse, la marge de production est de 4.519 MFCFA en 2024 contre 3.455 MFCFA en 2023, soit une hausse de 1.065 MFCFA. En effet, malgré la hausse du coût d'achat des matières premières consommées (+138 MFCFA), l'activité de production est en hausse de 14% passe de 12.106 MFCFA en 2023 à 13.837 MFCFA en 2024

D. Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 88 MCFA en forte progression du fait du dépôt à court terme.

Le Résultat net s'établit à 1 225 MCFA en 2024 contre 1 430 MCFA en 2023

F. Investissements

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2024 atteignent un niveau de 159 millions de FCFA, contre 71 millions de FCFA en 2023. Cette progression est marquée entre autres par l'achat de matériels de production et de transports.

G. Besoins en Fonds de roulement & Trésorerie

- ✓ Variation du Besoin en Fonds de Roulement Global

La hausse de l'impôt sur les bénéfices entraine une dégradation de la capacité d'autofinancement et ce malgré l'amélioration de l'excédent brut d'exploitation et du résultat financier.

- ✓ Trésorerie

Malgré tous les efforts déployés par l'équipe, il a été difficile d'honorer notre dette vis-à-vis de notre Fournisseur principal Prysmian.
En effet il reste difficile d'effectuer des transferts en euros, car les dossiers sont de plus en plus complexes à élaborer. La dette s'élève à 3 160MFCFA en 2024 contre 3 286 MFCFA en 2023.

La Trésorerie nette passe de 6 491 MFCFA en 2023 à 6 865 MFCFA en 2024, soit un flux positif de 373 MFCFA.

H. Net Working Capital

- ✓ Le solde des Comptes clients & Fournisseurs avances est en hausse de 86 MFCFA lié aux effets combinés d'un changement de mode de paiement de notre client historique C.I.E (paiement par confirming qui n'a pas pu être exécuté avant fin décembre 2024 et à une provision pour clients douteux prise sur notre client EKM. Les avances pour le groupe Prysmian sont en baisse sur cette fin d'année.

- ✓ Le solde du passif circulant est en baisse de 392 MFCFA soit - 5%, le solde des fournisseurs d'exploitation baisse de 996 MFCFA liée aux problèmes de transit maritime qui n'ont pas permis d'approvisionner l'usine en métal et négoces. Les dettes fiscales et sociales augmentant de 654 MFCFA liées à l'augmentation de l'impôt sur les bénéfices et le crédit de TVA qui a été résorbé.

- ✓ Le solde des comptes de stocks est en baisse de 224 MFCFA soit – 4%.

Au total le Net Working Capital ou BFR se dégrade de 1 025 MFCFA.

3. PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2025

L'année 2025 est une année d'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, ce qui va dicter le calendrier des ventes pour l'ensemble de nos clients en Côte d'Ivoire.

Nous devons fournir des efforts particuliers pour anticiper nos approvisionnements en matières premières ainsi qu'en marchandises de négoce, afin de sécuriser les approvisionnements de nos clients stratégiques. Ce sera la clef de réussite de l'année.

Il est probable que le dernier trimestre de l'année soit plus faible qu'habituellement en Côte d'Ivoire.

Le développement des New Market et de l'export doit se concrétiser en 2025 et contribuer à hauteur de 20% des marges de Sicable. Le support du groupe se renforce par la localisation à Abidjan de ressources commerciales avec la volonté de se rapprocher des clients.

Les changements d'organisation du groupe en Europe, vont nous rattacher fonctionnellement à nouveau à Prysmian France.
Les rapprochements et contacts sont déjà en cours et devraient être tous finalisés avant la fin du 1er trimestre.

Nous visons toujours, pour Sicable :

- ➢ Une plus grande agilité et une plus forte orientation clients/marchés associées à une meilleure gestion des risques.
- ➢ Une meilleure coordination et efficacité avec les fonctions support de Prysmian France.

Les objectifs de résultats sont en légère hausse, ce qui démontre notre confiance dans la stabilité de la Côte d'Ivoire.

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui vous sont présentés ont été établis conformément aux dispositions du SYSCOHADA révisé.

Ils présentent un bénéfice net d'impôt de 1.224.827.540 FCFA (contre un bénéfice net au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 1.429.806.646 FCFA) se décomposant comme suit :

-	Bénéfice d'exploitation	: +	1.784.869 818 FCFA
-	Résultat Financier	: +	88.364 722 FCFA
-	Résultat H.A.O.	: +	7 500 000 FCFA
-	Impôts sur les bénéfices	: -	655.907 000 FCFA
	Bénéfice net d'impôt	: +	1.224.827 540 FCFA

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat distribuable, constitué du bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.224.827.540 FCFA et du report à nouveau antérieur s'élevant à 5.551.070.399 FCFA, soit une somme de 6.775.897.939 FCFA, comme suit :

-	Dividendes bruts	:	758.352 000 FCFA
-	Affectation Compte « report à nouveau »	:	6 017 545 939 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 128,10 FCFA.

Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et Conformément aux taux d'IRVM prévus par la loi de finances 2025, le dividende net par action serait de :

- 115,29 FCFA pour les personnes morales (taux d'IRVM de 10 %)
- 112,72 FCFA pour les personnes physiques (taux d'IRVM de 12 %)

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

L'article 547-1- de l'acte uniforme révisé dispose que, désormais, le rapport présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, rend compte annuellement de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.

Nous vous indiquons donc qu'au 31.12.2024, aucun salarié de SICABLE ne dispose d'actions inscrites sur le registre des titres nominatifs de SICABLE.

NB : la Société ne dispose pas des moyens lui permettant de faire le lien entre les nombreux actionnaires détenant des titres via la BRVM, au Flottant, et leur éventuelle qualité de salarié de la Société.

5. INDEMNITES DE FONCTION POUR L'EXERCICE 2025

En application des dispositions de l'article 17 bis de nos statuts, nous vous proposons de fixer à 4.200.000 FCFA (quatre millions deux cent mille francs CFA) le montant global brut des indemnités de fonction alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 (soit un montant brut de 840.000 FCFA par administrateur).

6. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1. Mandat d'Administrateur de M. Jean Pierre BIGNAUD

Votre Conseil vous informe que M. Jean Pierre BIGNAUD a démissionné de ses mandats d'Administrateur, de SICABLE par courrier du 3 juillet 2024, avec effet au 3 Juillet 2024.

Le Conseil d'Administration du 18 novembre 2024 a acté de sa démission et n'a pas procédé à la cooptation d'un autre Administrateur en remplacement de M. BIGNAUD.

6.2. Mandat d'Administrateur du conseil d'administration de M. BELLOT.

Votre Conseil vous informe que M. Daniele MAZZARELLA a démissionné de ses mandats d'Administrateur de SICABLE avec effet à l'issue du Conseil d'Administration du 18 novembre 2024 ;

Votre Conseil a coopté en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. MAZZARELLA :
M. Frédéric BELLOT
né le 13.12.1973 à Toulon (France), de nationalité française,
demeurant 7 rue des alouettes 94700 Maisons-Alfort,
à compter du 18 novembre 2024 et jusqu'à l'issue du mandat de M. MAZZARELLA qui restait à courir,
soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale ;

Il vous sera demandé de ratifier la cooptation en qualité d'Administrateur de M. BELLOT effectuée par le Conseil du 18 novembre 2024 et jusqu'à l'issue du mandat de M. MAZZARELLA, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale ;

Le Conseil propose également à votre Assemblée de renouveler le mandat d'Administrateur de M. BELLOT, pour un nouveau mandat de de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

6.3. Echéance du mandat d'administrateur de M. Frédéric TAILHEURET

Le Conseil constate que le mandat d'administrateur de M. Frédéric TAILHEURET arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024.

Le Conseil propose également à votre Assemblée de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Frédéric TAILHEURET, pour un nouveau mandat de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

7. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront dans le cadre de leur mission sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Le rapport général sur les états financiers annuels ;

- Le rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et vous aurez à statuer sur chaque convention figurant dans ce rapport spécial.

Nous vous demanderons de statuer sur les résolutions à titre ordinaire qui vous sont soumises par le Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration

RAPPORT JOINT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

Les articles 831-2 et 831-3 de l'acte Uniforme révisé, disposent que le Président du conseil d'Administration doit rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, de différentes informations :

I. Conseil d'Administration

* Composition du Conseil au 31.12.2024 :

Votre conseil d'Administration est composé ainsi :

- ✓ Monsieur Marcello DEL BRENNA (Président du Conseil d'Administration – Administrateur)
  Le mandat d'Administrateur de M. DEL BRENNA vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

- ✓ Monsieur Frédéric TAILHEURET (Directeur Général– Administrateur)
  Le mandat d'Administrateur de M. TAILHEURET vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- ✓ Monsieur Frédéric BELLOT. – Administrateur (coopté par le Conseil du 18.11.2024 en remplacement de M. MAZZARELLA)
  Le mandat d'Administrateur de M. BELLOT vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- ✓ Monsieur Régis Jean OUEDRAOGO – Administrateur
  Le mandat d'Administrateur de M. Régis Jean OUEDRAOGO vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- ✓ Société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE– Administrateur
  (Ayant pour représentant permanent M. Franck BARON)
  Le mandat de la Société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous informons également que M. Jean Pierre BIGNAUD a démissionné de ses mandats d'Administrateur, de SICABLE par courrier du 3 juillet 2024, avec effet au 3 Juillet 2024. Le Conseil d'Administration du 18 novembre 2024 a acté de sa démission et n'a pas procédé à la cooptation d'un autre Administrateur en remplacement de M. BIGNAUD.

* Limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général, représentant légal de la Société, a été investi par le Conseil d'Administration des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, et dans la limite de l'objet social.

Toutefois, le Directeur Général doit soumettre à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration la réalisation des opérations suivantes :

* achats, ventes, promesses, échanges ou apports de tous immeubles, fonds de commerce et actifs de la Société ;
* achats, promesses, prises ou cessions totales ou partielles de participations dans toute entreprise ou groupement quelconque ;
* tous changements dans la politique de lignes de crédit présentée lors du conseil d'administration qui a arrêté les comptes ;
* La constitution et/ou de l'octroi, avec faculté de substitution, de sûretés, cautions, avals ou garanties délivrés directement par SICABLE à des tiers (y compris à l'égard des Administrations fiscales et douanières), au-delà d'un plafond d'engagement fixé à 1.000.000.000 FCFA pour chaque opération.

*. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire, sur la convocation de son Président.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres est présente. Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents le ou les Membres du Conseil d'Administration qui participent au Conseil par des moyens de visioconférence et /ou téléconférence. Toutefois, en cas de participation d'administrateur(s) par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication, le conseil ne peut valablement délibérer qui si au moins un tiers des administrateurs est physiquement présent.
Les moyens de visioconférence et /ou téléconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil.

La société SICABLE se réfère, lorsque cela est pertinent au regard de la situation de la Société, au Code Ivoirien de Gouvernance d'Entreprise et de Responsabilité Sociale édité en février 2011 par le Centre Africain d'expertise en Gouvernance des Organisations (CAGO) basé A Abidjan II Plateaux, et principalement aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés cotées en Bourse.

Ainsi, le Conseil de SICABLE est composé d'Administrateurs aux compétences reconnues dans différents domaines tels qu'en matière Commerciale, Financière, Industrielle, qui connaissent parfaitement l'industrie du câble, et d'un ou plusieurs Administrateurs Indépendants.

* Rémunération totale et avantages de toute nature, versés durant l'exercice, à chaque mandataire

Les Administrateurs ne bénéficient que des indemnités de fonction qui leur sont votées par l'Assemblée. Ils ont également droit aux frais engagés, le cas échéant, dans l'exercice de leur fonction.

Le Directeur Général dispose de la rémunération suivante : 1.639.900 FCFA net mensuel, ainsi qu'une indemnité mensuelle de résidence à l'étranger de 1.639.900 FCFA net mensuel, et le remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions.

Les fonctions du Président du Conseil d'Administration, des Administrateurs et du Directeur Général Adjoint ne font pas l'objet d'une rémunération, de quelque nature que ce soit, en dehors de leur indemnité de fonction votée par l'Assemblée.

Les mandataires ne bénéficient d'aucun engagement pris par la Société à leur bénéfice, ni d'attribution de la propriété de titres de la Société d'une quelconque façon.

Principales règles arrêtées par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux :

SICABLE fait partie du Groupe PRYSMIAN, leader mondial des câbles électriques, et à ce titre, plusieurs Administrateurs de SICABLE sont des dirigeants du Groupe PRYSMIAN.

Il est d'usage dans le Groupe de ne pas accorder de rémunération spécifique notamment aux Dirigeants pour les fonctions qu'ils occupent dans d'autres Sociétés du Groupe, hormis pour le Directeur Général dont l'implication est par nature différente de celle des autres Administrateurs.

Les Administrateurs de SICABLE disposent d'une indemnité de fonction votée par l'Assemblée, répartie à égalité entre les Administrateurs, mais d'aucun autre avantage.

Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice dans toute société par chacun des mandataires.

Votre Conseil d'Administration était composé au 31.12.2024 des Membres suivants, dont vous trouverez l'ensemble des mandats exercés durant l'exercice 2024 :

Monsieur Marcello DEL BRENNA (Président - Administrateur)

Les mandats et fonctions de M. DEL BRENNA exercés durant l'exercice 2024 ont été les suivants :

Caractéristiques des sociétés			
Dénomination sociale	Forme juridique	Pays du siège social	
Sicable (Société Ivoirienne de Câbles)	SA	Cote d'Ivoire	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Prysmian French Holdings (société absorbed – dissolute- à in 2024)	SAS	France	Président

Prysmian Câbles et Systèmes France	SAS	France	Président du Directoire
Draa France	SAS	France	Président
Draa Comteq France	SAS	France	Président du Directoire
Draa Fileca	SAS	France	Président
Draa Paricable	SAS	France	Président
Sélec Cable	SAS	France	Président du Directoire
Tunisie Câbles	SA	Tunisie	Rep. permanent de Prysmian Cavin et Sistemi, Administrateur
Auto Câbles Tunisie	SA	Tunisie	Administrateur et Président du CA
Prysmian Câbles & Systems Tunisia	SA	Tunisie	Administrateur et Président du CA
EHC France	SARL	France	Gérant
Prysmian Cavi E Sistemi Italia	Sarl	Italie	Amministratore Delegato
Draka Belgium	N.V	Belgique	Membre du Conseil d'administration
Prysmian Cables Spain	SA	Espagne	Président du CA
Grupo General Cable Sistemas	S.L.	Espagne	Président du Conseil d'Administration
Draka Holding	S.L	Espagne	Président du Conseil d'Administration
General Cable Holdings (Spain)	S.L.	Espagne	Président du Conseil d'Administration
GC Latin America Holdings	S.L.	Espagne	Président du Conseil d'Administration
General Cable Investments SGPS Sociedade Unipessoal	S.A.	Portugal	Président du Conseil d'Administration
General Cable Celcat, Energia e Telecomunicaçoes	SA	Portugal	Président du Conseil d'Administration

Monsieur Frédéric TAILHEURET (Directeur Général - Administrateur)

Les mandats et fonctions de M. TAILHEURET exercés durant l'exercice 2023 ont été les suivants :
- Directeur Général et Administrateur de la Société SICABLE (Société Ivoirienne de Câbles) – Cote d'Ivoire

Monsieur Régis Jean OUEDRAOGO (Administrateur)

Les mandats et fonctions de M. OUEDRAOGO exercés durant l'exercice 2024 ont été les suivants :

Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	pays du siège social	
Sicable	SA	Cote d'Ivoire	Administrateur Membre du Comité d'Audit
CMA CGM	SA	Côte d'Ivoire	Administrateur

Société PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France, Administrateur, ayant pour représentant permanent M. Franck BARON

Les mandats et fonctions de M. BARON exercés durant l'exercice 2024 ont été les suivants :

Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
Dénomination sociale	Forme juridique	Pays du siège social	
Sicable (Société Ivoirienne de Câbles)	SA	Cote d'Ivoire	Représentant Permanent de PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE
Prysmian Câbles et Systèmes France	SAS	France	Membre du Directoire et Directeur General
Draka Comteq France	SAS	France	Membre du Directoire
Silec Cable	SAS	France	Membre du Directoire et Directeur General
Draka Belgium	*N.V*	*Belgique*	*Administrateur*

Monsieur Frédéric BELLOT (Administrateur)

Les mandats et fonctions de M. BELLOT exercés durant l'exercice 2024 ont été les suivants :

Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
Dénomination sociale	Forme juridique	Pays du siège social	
Sicable (Société Ivoirienne de Câbles)	SA	Cote d'Ivoire	Administrateur (coopté par le Conseil du 18.11.2024) – Président du Comité d'Audit
Prysmian Câbles et Systèmes France	SAS	France	Membre du Directoire
Draka Comteq France	SAS	France	Membre du Directoire
Silec Cable	SAS	France	Membre du Directoire
Draka Fileca	SAS	France	Directeur (non Administrateur)
Draka Paricable	SAS	France	Directeur (non Administrateur)
Draka Belgium	N.V.	Belgique	Administrateur (depuis 11-10-2024)

Monsieur Pascal CROUSAUD

Les mandats et fonctions de MR CROUSAUD exercés durant l'exercice 2023 ont été les suivants :
- Directeur Général Adjoint (non-Administrateur), Secrétaire du Conseil d'Administration de Sicable et Secrétaire du Comité d'audit de Sicable.

II. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

Il n'existe aucune modalité particulière au sein de la Société SICABLE relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

III. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

L'objectif du contrôle interne mis en place dans la Société est d'assurer la conservation et l'optimisation de la valeur des actifs de la société et le management du risque.

Les procédures de contrôle interne doivent garantir que les activités et les actions visant l'amélioration des résultats soient réalisées dans le cadre :

- d'une meilleure efficience opérationnelle,
- de la conservation des actifs de la société,
- de la représentativité des informations.

Chaque processus est sous la responsabilité d'un membre du comité de direction et fait l'objet d'une revue de processus au moins deux fois par an. Des plans d'actions sont décrits dans les revues de processus ainsi que les indicateurs de suivi.

Chaque mois, les niveaux de Chiffre d'affaires, marges et Tonnages sont présentés au Groupe ainsi que des prévisions à 3 mois. Les réalisations sont comparées aux prévisions et des Plans d'actions sont élaborés et suivis.

La conservation des actifs est assurée par la délégation de pouvoirs qui impose l'autorisation du Directeur Général pour toute cession d'actif immobilisé.

La revue de Direction annuelle permet de valider ou de réviser les objectifs annuels et de faire le point sur les projets, achevés, en cours ou à démarrer.

La Société SICABLE est inscrite dans le programme de Compliance du groupe Prysmian. Le déploiement des actions de sensibilisation et de formation, ainsi que les contrôles sont pilotés par le HQ du groupe, en cohérence avec le référentiel ISO 37001 et en s'appuyant sur un réseau d'« Ambassadeurs ».
L'ambassadeur en Côte d'Ivoire est le Directeur Financier/DGA.

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'OHADA.
Il a pour missions essentielles de :

- procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- émettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

A ce titre le Comité d'Audit effectue périodiquement des vérifications, émet des recommandations et effectue un suivi de celles-ci.

Le Président Marcello DEL BRENNA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 mars 2025

TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 mars 2025

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport joint du Président, approuve ces rapports ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, en prend acte.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, prend acte de ce qu'aucune convention réglementée n'a été signée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et que les conventions, dont les conditions d'exécution ont été précédemment approuvées, se sont poursuivies. Il s'agit notamment des conventions suivantes :

- Convention d'assistance technique entre SICABLE et PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, conclue en date du 27 février 2009.

- Convention de recouvrement par SICABLE pour le compte de PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France, d'une créance détenue par PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES France sur l'Etat Ivoirien moyennant une commission fixée à 285.000 € (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros), Conclue le 22 décembre 2006.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président, au Directeur Général, au Directeur Général Adjoint et à tous les Administrateurs et décharge les commissaires aux comptes de leur mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat distribuable, constitué du bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.224.827.540 FCFA et du report à nouveau antérieur s'élevant à 5.551.070.399 FCFA, soit une somme de 6.775.897.939 FCFA, comme suit :

- Dividendes bruts : 758.352.000 FCFA
- Affectation Compte « report à nouveau » : 6.017.545.939 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 128,10 FCFA.

Après retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et Conformément aux taux d'IRVM prévus par la loi de finances 2025, le dividende net par action serait de :

- 115,29 FCFA pour les personnes morales (taux d'IRVM de 10 %)
- 112,72 FCFA pour les personnes physiques (taux d'IRVM de 12 %)

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 4.200.000 FCFA (quatre millions deux cent mille francs CFA) le montant brut global des indemnités de fonction alloué, pour l'exercice 2025, au Conseil d'Administration.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, prend acte que M. Daniele MAZZARELLA a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet à l'issue du Conseil d'Administration du 18 novembre 2024 ;

Votre Conseil a coopté en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. MAZZARELLA :

M. Frédéric BELLOT
né le 13.12.1973 à Toulon (France), de nationalité française,
demeurant 7 rue des alouettes 94700 Maisons-Alfort,
à compter du 18 novembre 2024 et jusqu'à l'issue du mandat de M. MAZZARELLA qui restait à courir,
soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale ;

L'Assemblée ratifie la cooptation d'Administrateur de M. BELLOT effectuée par le Conseil, du 18 novembre 2024 et jusqu'à l'issue du mandat de M. MAZZARELLA, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale ;

Le Conseil a également proposé à l'Assemblée de renouveler le mandat d'Administrateur de M. BELLOT.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric BELLOT pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric TAILHEURET pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

M. Frédéric TAILHEURET a précisé qu'il satisfaisait aux conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

BILAN ACTIF

Réf.	ACTIF	Note	EXERCICE au 31/12/2024			EXERCICE au 31/12/2023
			BRUT	AMORT/DEPREC.	NET	NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	3	**128 759 612**	**118 577 061**	**10 182 551**	**30 576 341**
AE	Frais de développement et de prospection		0	0	0	0
AF	Brevets, licences, logiciels et droits assimilés		128 759 612	118 577 061	10 182 551	30 576 341
AG	Fonds commercial et droit au bail		0	0	0	0
AH	Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	3	**4 568 910 030**	**4 125 548 095**	**443 361 935**	**427 109 359**
AJ	Terrains (1) dont Placement en net		0	0	0	0
AK	Bâtiments(1) dont Placement en net		521 520 871	520 297 081	1 223 790	615 000
AL	Aménagements, agencements et installations		319 871 812	272 469 969	47 401 843	44 503 617
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		3 555 524 383	3 241 740 813	313 783 570	362 399 168
AN	Matériel de transport		171 992 964	91 040 232	80 952 732	19 591 574
AP	**Avances et acomptes versés sur immobilisations**	3	**0**	**0**	**0**	**0**
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	4	**46 581 783**	**0**	**46 581 783**	**46 581 783**
AR	Titres de participation		0	0	0	0
AS	Autres immobilisations financières		46 581 783	0	46 581 783	46 581 783
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**		**4 744 251 425**	**4 244 125 156**	**500 126 269**	**504 267 483**
BA	**ACTIF CIRCULANT HAO**	5	**0**	**0**	**0**	**0**
BB	**STOCKS ET ENCOURS**	6	**6 098 825 328**	**692 441 335**	**5 406 383 993**	**5 630 787 798**
BG	**CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES**		**7 818 952 189**	**933 735 372**	**6 885 216 817**	**6 723 166 832**
BH	Fournisseurs avances versées	17	783 583 952	0	783 583 952	988 743 894
BI	Clients	7	6 555 296 700	932 387 372	5 622 909 328	5 331 351 275
BJ	Autres créances	8	480 071 537	1 348 000	478 723 537	403 071 663
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**		**13 917 777 517**	**1 626 176 707**	**12 291 600 810**	**12 353 954 630**
BQ	Titres de placement	9	2 012 682 849	0	2 012 682 849	2 017 775 205
BR	Valeurs à encaisser	10	1 235 003 514	0	1 235 003 514	395 445 757
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	3 616 880 175	0	3 616 880 175	4 078 204 666
BT	**TOTAL TRESORERIE ACTIF**		**6 864 566 538**	**0**	**6 864 566 538**	**6 491 425 628**
BU	Ecart de conversion -Actif	12	0	0	0	0
BZ	**TOTAL GENERAL**		**25 526 595 480**	**5 870 301 863**	**19 656 293 617**	**19 349 647 741**

BILAN PASSIF

Réf.	PASSIF	Notes	EXERCICE au 31/12/2024	EXERCICE au 31/12/2023
			NET	NET
CA	Capital	13	740 000 000	740 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	0	0
CD	Primes liées au capital social	14	0	0
CE	Ecarts de réévaluation	3C	0	0
CF	Réserves indisponibles	14	148 000 000	148 000 000
CG	Réserves libres	14	375 547 661	375 547 661
CH	Report à nouveau (- ou +)	14	5 551 070 399	4 644 710 153
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		**1 224 827 540**	**1 429 806 646**
CL	Subventions d'investissement (1)	15	0	0
CM	Provisions réglementées	15	0	0
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**8 039 445 600**	**7 338 064 460**
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	0	0
DB	Dettes de location acquisition	16	0	0
DC	Provisions pour risques et charges	16	3 786 930 306	3 789 952 563
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**3 786 930 306**	**3 789 952 563**
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**		**11 826 375 906**	**11 128 017 023**
DH	Dettes circulantes HAO	5	6 995 209	31 511 833
DI	Clients, avances reçues	7	1 646 906 895	1 671 937 937
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	4 624 175 867	5 620 009 260
DK	Dettes fiscales et sociales	18	1 524 012 563	871 205 150
DM	Autres dettes	19	27 827 177	26 966 538
DN	Provisions pour risques à court terme	19	**0**	**0**
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**		**7 829 917 711**	**8 221 630 718**
DQ	Banques, crédits d'escompte	20	0	0
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	0	0
DT	**TOTAL TRESORERIE PASSIF**		**0**	**0**
DV	Ecat de convertion-Passif	12	0	0
DZ	**TOTAL GENERAL**		**19 656 293 617**	**19 349 647 741**

COMPTE DE RESULTAT

Réf.	LIBELLES		Note	EXERCICE au 31/12/2024	EXERCICE au 31/12/2023
				NET	NET
TA	Ventes de marchandises	A +	21	5 431 222 809	5 003 813 157
RA	Achats de marchandises	-	22	-4 261 334 796	-2 756 917 067
RB	Variation de stocks de marchandises	-/+	6	145 996 752	-1 126 318 274
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**			1 315 884 765	1 120 577 816
TB	Ventes de produits fabriqués	B +	21	13 533 335 957	12 260 169 032
TC	Travaux, services vendus	C +	21	160 759 758	**488 581 900**
TD	Produits accessoires	D +	21	0	0
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)**			**19 125 318 524**	**17 752 564 089**
TE	Production stockée (ou déstockage)	-/+	6	303 184 507	-153 868 498
TF	Production immobilisée		21	0	0
TG	Subventions d'exploitation		21	0	0
TH	Autres produits	+	21	791 937 537	1 047 275 514
TI	Transferts de charges d'exploitation	+	12	0	0
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	22	-8 783 350 539	-8 644 974 093
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	6	-533 846 484	-6 727 061
RE	Autres achats	-	22	-663 280 519	-590 083 308
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	6	10 962 416	-59 826 301
RG	Transports	-	23	-51 446 384	-65 617 384
RH	Services extérieurs	-	24	-1 469 516 373	-1 749 105 606
RI	Impôts et taxes	-	25	-189 327 552	-107 355 948
RJ	Autres charges	-	26	-1 222 343 438	-594 479 598
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB)+(somme TE à RJ)**			**3 202 953 651**	**2 944 566 465**
RK	Charges de personnel	-	27	-1 237 865 797	-1 126 383 824
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)**		28	**1 965 087 854**	**1 818 182 641**
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+	28	55 265 963	1 161 570 479
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-	3C & 28	-235 483 999	-1 231 077 679
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)**			**1 784 869 818**	**1 748 675 441**
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	88 546 950	19 298 705
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+	28	0	0
TM	Transferts de charges financières	+	12	0	0
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29	-182 228	0
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C & 28	0	0
XF	**RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)**			**88 364 722**	**19 298 705**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)**			**1 873 234 540**	**1 767 974 146**
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	3D	7 500 000	0
TO	Autres produits HAO	+	30	0	0
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	3D	0	0
RP	Autres charges HAO	-	30	0	0
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)**			**7 500 000**	**0**
RQ	Participation des travailleurs	-	30	0	0
RS	Impôts sur le résultat	-	37	-655 907 000	-338 167 500
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**			**1 224 827 540**	**1 429 806 646**

(1) (+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (TFT)

Réf.	LIBELLES			Notes	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
ZA	**Trésorerie au 1er Janvier**		**A**		**6 491 425 628**	**3 727 775 386**
	Trésorerie actif (N-1) -Trésorerie passif (N-1)					
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles					
FA	Capacité d'Autofinancement Global (CAFG)				1 397 545 576	1 499 313 846
FB	- Actif circulant HAO (1)				-	-
FC	- Variation des stocks				224 403 805	1 164 522 900
FD	- Variation des créances				- 162 049 984	- 368 541 266
FE	+ Variation du passif circulant (1)				- 367 196 384	977 682 986
	Variation du BF lié aux activités opérationnelle					
	(FB + FC + FD + FE) :	- 304 842 563	1 773 664 620			
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)**		**B**		**1 092 703 013**	**3 272 978 466**
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements					
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles				-	- 40 787 579
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles				- 203 615 703	- 14 654 245
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières				-	-
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				7 500 000	-
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières				-	-
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)**		**C**		- **196 115 703**	- **55 441 824**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres					
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux				-	-
FL	+ Subventions d'investissement reçues				-	-
FM	- Prélèvements sur le capital				-	-
FN	- Dividendes versés				- 523 446 400	- 453 886 400
ZD	**Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres (somme FK à FN)**		**D**		- **523 446 400**	- **453 886 400**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers					
FO	+ Emprunts				-	-
FP	+ Autres dettes financières				-	-
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières					-
ZE	**Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers (somme FO à FQ)**		**E**		-	-
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D + E)**		**F**		- **523 446 400**	- **453 886 400**
ZG	**VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B + C + F)**		**G**		**373 140 910**	**2 763 650 242**
ZH	**Trésorerie nette au 31 décembre (G + A)**		**H**		**6 864 566 538**	**6 491 425 628**
	Contrôle Trésorerie actif N - Trésorerie passif N - 1					

(1) à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation de créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues)